

Contestation sur opposition formée après délais / liquidation

Par **MaliKa951**, le **25/07/2020** à **11:43**

Bonjour et merci par avance de vos retours...

Je suis dans un cas je crois plutôt particulier : en Mars 2019, je procédais à la cession de mon fonds de commerce, chez une notaire et avec l'acheteur.

Le produit de cette cession a été mis en séquestre chez la notaire le temps que les créanciers se manifestent.

J'avais informé par courrier l'Urssaf de cette cession pour qu'ils puissent inscrire leur dette, car ils avaient depuis Janvier ou Février 2019 lancé une procédure de recouvrement.

Ils n'ont jamais inscrit leur dette chez la notaire, et leur recouvrement s'est poursuivi par la demande de mise en liquidation de la société : en juillet 2019, la société était mise en liquidation.

Je n'en ai pas été informée de suite : en Septembre 2019 la notaire me transmettait le document avec récapitulatif des créances inscrites, pour que je lui retourne avec mon accord sur le paiement, ce que j'ai fait.

Ce n'est qu'en Octobre 2019 que j'ai appris le placement de la société en liquidation judiciaire, en apprenant, lorsque j'ai demandé la restitution du solde de cette cession, que le compte bancaire de ma société était bloqué.

Voici mon problème : le liquidateur me demande aujourd'hui de valider des créances...qui n'ont jamais été réclamées pendant le délais suite à la cession !

Je pensais n'avoir qu'à me mettre d'accord avec l'Urssaaf (la somme qu'ils réclament (4000€), ne correspond pas au solde de mes journaux comptables (1700€)), mais dans la liste des créances transmises par le liquidateur, il y a notamment la société qui s'occupait du référencement de mon site web : ils réclament la totalité des mensualités du contrat (qui courrait sur plusieurs années), soit plus de 20000€ !

Quels sont mes recours pour contester ces créances ? Sont-elles légales ?

Merci d'avance pour votre aide